

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

REP11/NASWP

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-quatrième session

Genève (Suisse), 4-9 juillet 2011

**RAPPORT DE LA ONZIÈME SESSION DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR
L'AMÉRIQUE DU NORD ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST**

Nuku'alofa (Tonga)

28 Septembre – 1^{er} octobre 2010

TABLE DES MATIÈRES

Résumés et conclusions	page ii
Rapport de la onzième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest	page 1
Résumé de l'état d'avancement des travaux	page 15

Paragraphes

Introduction	1
Ouverture de la session	2 - 3
Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4 - 6
Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex (point 2 de l'ordre du jour)	7 - 8
Examen de l'impact des normes privées	9 - 19
Avant-projet de norme pour le fromage fondu	20 - 24
Élaboration de directives sur la traçabilité/le traçage des produits	25 - 27
Mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2008-2013 – État d'avancement général de la mise en œuvre	28 - 31
Préparation du nouveau Plan stratégique du Codex pour 2013-2018	32 - 39
Nouvelles options concernant les groupes de travail physique	40 - 45
Activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius (point 3a de l'ordre du jour)	46 - 48
Résultats de l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire Codex (point 3b de l'ordre du jour)	49 - 58
Activités d'autres organisations internationales/régionales (point 3c de l'ordre du jour)	59 - 60
État d'avancement du Plan stratégique pour le CCNASWP 2008-2013 (point 4a de l'ordre du jour)	61 - 84
Observations et informations sur les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires, la participation des consommateurs à l'élaboration de normes alimentaires et l'utilisation des normes du Codex au niveau national (point 4b de l'ordre du jour)	85 - 89
Document de travail sur le kava (point 5 de l'ordre du jour)	90 - 95
Nomination du Coordonnateur (point 6 de l'ordre du jour)	96 - 98
Autres questions et travaux futurs (point 7 de l'ordre du jour)	
Documents de travail sur l'élaboration d'une norme sur les produits à base de noni	99 - 103
Date et lieu de la prochaine session du Comité (point 8 l'ordre du jour)	104

Annexes

Page

Annexe I – Liste des participants	16
---	----

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

La onzième session du comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest a abouti aux conclusions suivantes:

Questions soumises à l'examen de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius à sa trente-quatrième session

Le Comité de coordination:

- a pris note de l'expérience et de l'avis des pays de la région en ce qui concerne les problèmes et les incidences financières découlant de l'application de normes privées, et des mesures prises en réponse à ces problèmes. Il s'est déclaré globalement favorable à la proposition de la trente-troisième session de la Commission relative aux mesures que le Codex, la FAO et l'OMS et devraient prendre dans ce contexte (paragraphe 9-19);
- a estimé qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre les travaux sur l'élaboration d'une norme pour le fromage fondu (paragraphe 24);
- a estimé qu'il n'était pas nécessaire, pour le moment, de formuler de nouvelles orientations sur la traçabilité/le traçage des produits (paragraphe 27);
- a fait le point de l'état d'avancement des Activités 4.5, Promouvoir la coordination interdisciplinaire aux niveaux national et régional, et 5.5, Renforcer la participation des organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national du Plan stratégique 2008-2013 du Codex (paragraphe 30-31);
- a fourni des éléments d'information en réponse au questionnaire sur l'élaboration du nouveau Plan stratégique du Codex pour 2013-2018 (paragraphe 32-39);
- a convenu de la nécessité de définir de nouvelles modalités de travail pour améliorer l'efficacité des groupes de travail physiques, et de ne pas se concentrer uniquement sur la question du nombre de participants (paragraphe 45);
- s'est dit globalement favorable à l'approche consistant à mettre l'accent davantage sur les Objectifs 2 et 3 du Fonds fiduciaire Codex (qui visent respectivement le renforcement de la participation globale et l'accroissement de la participation scientifique/technique) que sur l'Objectif 1 (élargissement de la participation); a estimé que le Fonds fiduciaire Codex devrait se concentrer sur le renforcement des capacités des structures nationales, de manière à garantir la participation concrète des pays aux travaux du Codex; a convenu de manière générale de la nécessité de veiller à ce que les pays s'étant « affranchis » de l'aide du Fonds puissent continuer de participer aux réunions du Codex; et a estimé qu'il faudrait envisager, à une étape ultérieure, de prolonger la durée de vie du Fonds fiduciaire Codex (paragraphe 52-58);
- a convenu de recommander à l'unanimité à la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-quatrième session, de confier à la Papouasie-Nouvelle-Guinée les fonctions de Coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (paragraphe 96).

Autres questions présentées pour information

Le Comité de coordination:

- a examiné l'état d'avancement du Plan stratégique du CCNASWP en cours et arrêté les modalités de préparation du nouveau Plan stratégique 2014-2018 (paragraphe 63-84);
- a convenu de préparer/réviser les documents de travail sur: l'approche harmonisée du datage des produits alimentaires (paragraphe 81); le kava (paragraphe 95); et l'élaboration d'une norme sur les produits à base de noni (paragraphe 103), qu'il examinera à sa douzième session.

INTRODUCTION

1. Le Comité de coordination FAO/OMS pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) a tenu sa onzième session à Nuku'Alofa du 28 septembre au 1^{er} octobre 2010 à l'aimable invitation du Gouvernement du Royaume des Tonga. M. Viliami Manu, Point de contact national du Codex et Directeur par intérim de l'agriculture, de l'alimentation, des forêts et des pêches au Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, des forêts et des pêches a présidé les travaux, auxquels ont participé 25 délégués représentant 13 Membres, un observateur représentant un membre extérieur à la Région et des représentants de la FAO et de l'OMS. La liste complète des participants, y compris les membres du Secrétariat, figure à l'Annexe I au présent rapport.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. La session a été ouverte par M. Hon Lisiate 'Aloveita 'Akolo, Ministre du travail, du commerce et de l'industrie, au nom du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, des forêts et des pêches. Dans son discours d'ouverture, le ministre a expliqué que le changement climatique ne serait pas sans incidence sur le commerce et la santé, et que le Codex n'en aurait que plus d'importance, tant en ce qui concerne la protection de la santé des consommateurs que les garanties relatives à l'application de pratiques équitables dans le domaine du commerce des produits alimentaires. Le ministre a remercié les membres de l'occasion unique donnée aux Tonga d'assurer pendant quatre ans les fonctions de Coordonnateur du CCNASWP. Il a également indiqué que les Tonga portaient une attention particulière au Codex dans le cadre de la stratégie nationale visant à garantir à la population des aliments sains, nutritifs et sans danger.

3. M. Wayne Anthony Antkowiak, chargé de liaison de l'OMS pour le Royaume des Tonga, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il a souligné à l'intention du Comité de coordination que le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire dans le Pacifique s'inscrivait dans le droit fil des objectifs du Plan stratégique du CCNASWP et du travail mené conjointement par la FAO et l'OMS à l'appui des États Membres souhaitant renforcer leur cadres réglementaires.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)¹

4. Le Comité de coordination a convenu d'examiner, au titre du point 4 de l'ordre du jour, *Plan stratégique pour le CCNASWP 2008-2013*, les conclusions de l'atelier technique FAO/WHO sur l'étiquetage et le datage des produits alimentaires, tenu le 27 septembre 2010, et le processus de révision du Plan stratégique du CCNASWP.

5. En réponse à la proposition du Coordonnateur (Tonga), le Comité de coordination a convenu d'examiner au titre du point 7 de l'ordre du jour, *Autres questions et travaux futurs*, un document de travail sur l'élaboration d'une norme sur les produits à base de noni.

6. Le Comité de coordination a adopté l'ordre du jour amendé comme ordre du jour de la session.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (point 2 de l'ordre du jour)²

7. Le Comité de coordination a noté que les questions relatives au mandat du Comité de coordination FAO/OMS et à la communication en temps opportun des documents, que la Commission, à sa trente-deuxième session, et le Comité des principes généraux, à sa vingt-sixième session, avaient renvoyées à son attention, lui étaient présentées pour information.

8. Le Comité de coordination a examiné les autres questions que la Commission, à ses trente-deuxième et trente-troisième sessions, et le Comité exécutif, à sa soixante-quatrième session, avaient renvoyées à son attention, et dont il est fait état ci-dessous.

¹ CX/NASWP 10/11/1

² CX/NASWP 10/11/2; CX/NASWP 10/11/2 Add.1 (Observations de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'ICGMA); CX/NASWP 10/11/2 Add.2 (Observations des États-Unis d'Amérique); CRD 1 (Observations de l'IFT); CRD 4 (Observations des Îles Salomon).

Examen de l'impact des normes privées

9. Le Comité de coordination a pris note de la conclusion retenue par la Commission, à sa trente-troisième session, à l'issue du débat sur l'impact des normes privées de sécurité sanitaire des aliments, et selon laquelle les incidences des normes privées sur le commerce légal des produits alimentaires relèvent davantage des compétences de l'OMC. La Commission a également estimé que le Codex, la FAO et l'OMS devaient travailler aux côtés des organismes mondiaux chargés de définir des normes privées et encourager leur participation aux travaux du Codex en qualité d'observateurs.

10. Le Comité de coordination a par ailleurs rappelé que la Commission avait convenu de renvoyer cette question aux comités de coordination et de les charger de réaliser des analyses complémentaires des problèmes rencontrés dans le domaine des normes privées, en vue de la formulation de recommandations en matière de suivi que la Commission examinerait à sa prochaine session.

11. Le Comité de coordination a examiné les questions mentionnées aux documents CL 2010/33-NASWP (point iii):

Question 1: Les producteurs/entreprises de votre pays ont-ils rencontré des difficultés pour respecter les normes privées?

12. Le Comité de coordination a noté que, si certains pays n'ont fait état, dans leurs observations écrites, d'aucun problème particulier en la matière, d'autre ont souligné que: la plupart des problèmes liés aux normes privées découlaient de l'absence de reconnaissance mutuelle des normes entre les détenteurs de normes privées; l'accroissement des coûts de mise en conformité et de certification; le manque de transparence et l'absence de consultation lors de l'élaboration des normes privées.

13. La délégation des Îles Salomon a fait état des problèmes auxquels se sont heurtés les secteurs pêche et cocotier pour satisfaire aux exigences des acheteurs en matière de sécurité sanitaire des aliments. Les difficultés rencontrées tenaient notamment au niveau d'histamine et de métaux lourds dans les produits de la pêche et à la présence d'aflatoxines dans le coprah entrant dans la fabrication des aliments pour animaux.

14. Le Comité de coordination a noté qu'un grand nombre de pays insulaires du Pacifique n'avaient qu'une expérience limitée de la mise en conformité aux normes privées.

Question 2: Quelles sont les incidences financières des normes privées, en particulier pour les petites et moyennes entreprises ?

15. Le Comité de coordination a noté que les incidences financières des normes privées pouvaient être aussi bien positives que négatives. Les incidences négatives tiennent principalement au coût de la mise en conformité des produits à des fins de certification, qui peut avoir un effet dissuasif sur les agriculteurs des pays en développement cherchant à commercialiser leurs produits sur les marchés internationaux. Certains pays insulaires du Pacifique rencontrent aussi des difficultés liées aux coûts d'envoi des prélèvements aux laboratoires agréés de l'étranger; au renforcement des capacités, et notamment aux actions de formation; et à la modernisation des installations de laboratoire.

16. Il a également été indiqué qu'en règle générale, les gros producteurs étaient mieux à même de satisfaire aux normes privées, et que les petits producteurs, qui n'ont pas toujours les moyens de faire face aux coûts élevés des procédures supplémentaires de certification découlant du respect des normes privées, préféraient le plus souvent se tourner vers d'autres marchés.

Question 3: Quelles mesures ont été prises pour venir à bout/atténuer les problèmes relatifs au respect des normes privées ?

17. Le Comité de coordination a noté que dans plusieurs pays, les pouvoirs publics n'avaient pas pris de mesures visant spécifiquement à aider les entreprises agroalimentaires à mettre leurs produits en conformité avec les normes privées, dans la mesure où ils n'étaient pas informés de l'existence de problèmes particuliers, et parce que la responsabilité du respect des normes privées relevait principalement des producteurs/entreprises de transformation. Un certain nombre de mesures pourraient cependant aider le secteur à venir à bout des difficultés rencontrées; elles consisteraient notamment: à échanger régulièrement des informations; à encourager les acteurs souhaitant élaborer des normes privées à se référer aux normes internationales de sécurité sanitaire des aliments et à les appliquer; à encourager la reconnaissance mutuelle des normes par les détenteurs de normes privées; à renforcer la coordination entre les organismes élaborant des normes privées, et à réaliser une analyse des impacts de la mise en conformité aux normes privées.

Question 4: Que devraient faire la Commission du Codex Alimentarius, la FAO et l'OMS en matière de normes privées ?

18. Le Comité de coordination a fait sienne dans l'ensemble la recommandation adoptée par la Commission à sa trente-troisième session, et a souligné l'importance pour le Codex de: continuer à travailler, en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et les comités de l'Organisation mondiale du commerce sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) et sur les obstacles techniques au commerce (Comité OTC), à l'examen des questions relatives aux normes privées; poursuivre ses échanges avec les organismes mondiaux chargés de définir des normes privées et encourager leur participation aux travaux du Codex.

19. Les délégations ont également recommandé: que les comités compétents du Codex examinent avec toute l'attention requise la question de l'élaboration de normes « pertinentes pour les utilisateurs finaux »; que le Codex s'emploie à mieux faire connaître ses normes en tant que critères internationaux de référence; et que les Membres relèvent les carences dont souffrent les normes du Codex et fassent connaître leurs suggestions, par le biais des comités du Codex concernés, quant aux nouvelles normes à élaborer.

Avant-projet de norme pour le fromage fondu

20. Le Comité de coordination a rappelé que la Commission, à sa trente-troisième session, avait convenu de reporter à sa trente-quatrième session la décision relative à l'interruption des travaux sur l'élaboration d'une norme pour le fromage fondu, et de statuer sur ce point à la lumière des conclusions et recommandations des comités de coordination.³

21. Le Comité de coordination a examiné les réponses aux questions de la CL 2010/33-NASWP (point iii) visant à établir: i) l'intérêt d'une norme sur le fromage fondu et les raisons justifiant une telle norme (il s'agissait de déterminer si le commerce de produits à base de fromage fondu soulève ou serait susceptible de soulever un problème); ii) la portée d'une telle norme, et les aspects relatifs à la composition du fromage fondu que la norme devrait couvrir.

22. Les délégations ont avancé les arguments suivants pour justifier l'interruption des travaux relatifs à l'élaboration d'une norme sur le fromage fondu:

- le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (CCMMP), à l'issue d'un débat de plus de dix ans, n'a pas réussi à régler un certain nombre de questions essentielles portant notamment sur la teneur en fromage du fromage fondu et d'autres aspects relatifs à la composition des produits;
- les méthodes de production, les ingrédients, les additifs alimentaires, la composition des produits, la nomenclature et la définition du fromage fondu sont très variables;
- les fromages fondus sont commercialisés librement, et ne soulèvent aucun problème connu ni aucun obstacle potentiel au commerce international;
- une nouvelle norme ne pourrait probablement pas rendre compte de la grande variété des fromages fondus vendus dans le commerce, et serait donc de nature à avoir un impact négatif sur le commerce international;
- les fromages fondus sont produits et consommés partout dans le monde, et l'élaboration d'une ou de plusieurs normes régionales serait susceptible de faire obstacle au commerce de ces produits.

23. Il a également été observé que l'élaboration de plusieurs normes régionales était de nature à créer la confusion parmi les consommateurs.

24. À l'issue du débat, et au vu des arguments ci-dessus, le Comité de coordination s'est déclaré favorable à la recommandation adoptée par le CCMMP à sa onzième session et visant à interrompre les travaux relatifs à l'élaboration d'une norme sur le fromage fondu. Il a par ailleurs convenu d'indiquer à la Commission, à sa trente-quatrième session, qu'il ne voyait pas d'utilité à poursuivre les travaux sur l'élaboration d'une telle norme.

Élaboration de directives sur la traçabilité/le traçage des produits

25. Le Comité de coordination a rappelé que la Commission, à sa trente-deuxième session, avait approuvé la recommandation adoptée par le Comité du Codex sur l'inspection et les systèmes de certification des

³ ALINORM 10/33/REP, paragraphes 89-93

importations et des exportations alimentaires à sa dix-huitième session et visant à demander aux comités de coordination de débattre de la nécessité d'adopter de nouvelles orientations en matière de traçabilité/de traçage des produits.

26. Les délégations qui se sont exprimées ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de formuler de nouvelles orientations en la matière, dans la mesure où la définition de la traçabilité/du traçage des produits et les Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires (CAC/GL 60-2006) suffisaient en l'état à donner aux pays toutes les précisions requises sur le contexte et les principaux éléments régissant l'application des principes de traçabilité/de traçage. Il a également été souligné que plusieurs initiatives allant dans le sens des travaux du Codex avaient été engagées à l'échelle nationale par des organisations internationales comme l'ISO afin de faciliter la mise en œuvre des principes de traçabilité/de traçage des produits, et qu'il importait que le Codex continue à suivre ces initiatives.

27. À la lumière du débat, le Comité de coordination a estimé qu'il n'y avait pas lieu, pour le moment, d'élaborer de nouvelles directives sur la traçabilité/le traçage des produits.

Mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2008-2013 – État d'avancement général de la mise en œuvre

28. Il a été rappelé que les comités de coordination étaient censés rendre compte au Comité exécutif de l'état d'avancement général des activités dont ils avaient la charge, en particulier en ce qui concerne les activités 4.5, Promouvoir la coordination interdisciplinaire aux niveaux national et régional, et 5.5, Renforcer la participation des organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national du Plan stratégique du Codex pour 2008-2013. Il a également été rappelé que le Comité exécutif, à sa soixante-quatrième session, tout en prenant acte de l'achèvement de l'activité 4.5 en 2009, avait recommandé qu'elle soit poursuivie, et que le questionnaire envoyé en 2008 sur la coordination interdisciplinaire au niveau national et régional soit à nouveau diffusé et examiné aux prochaines sessions des comités de coordination.

29. Le Comité de coordination a examiné les réponses à la CL 2010/33-NASWP (point i) invitant les Points de contact du Codex à soumettre des observations et des informations sur les deux activités ci-après.

Activité 4.5

30. Le Comité de coordination a observé que plusieurs pays avaient déjà mis en place des dispositifs efficaces pour promouvoir la coordination interdisciplinaire, notamment des procédures destinées à favoriser l'intégration et la participation des parties intéressées aux travaux du Codex, de même que des mécanismes efficaces de communication visant à garantir l'établissement de positions communes, à l'échelle des gouvernements, sur toutes les questions relevant du Codex. Le Comité a noté par ailleurs qu'il convenait d'améliorer la coordination au niveau régional.

Activité 5.5

31. Le Comité de coordination a souligné que plusieurs pays s'étaient déjà dotés de mécanismes visant à associer les parties prenantes concernées aux processus nationaux du Codex, et avait notamment réalisé des brochures, créé des sites web thématiques et engagé des consultations avec les acteurs intéressés. Il a estimé en particulier que les pays insulaires du Pacifique devaient favoriser la participation des associations de consommateurs.

Préparation du nouveau Plan stratégique du Codex pour 2013-2018

32. Le Comité de coordination a rappelé que la Commission, à sa trente-troisième session, avait convenu de demander aux comités de coordination de lui soumettre des suggestions quant à la formulation du nouveau Plan stratégique du Codex pour 2013-2018, et qu'un questionnaire avait été élaboré et diffusé à cette fin par le biais de la CL 2010/41-NASWP (point 1).

33. Le Comité de coordination a examiné les questions du questionnaire traitant de ce point:

Les cinq objectifs actuels sont-ils toujours pertinents ? Selon vous, quel changement faudrait-il y apporter (le cas échéant) ?

34. Le Comité de coordination a estimé que les cinq objectifs du Plan stratégique conservaient toute leur pertinence.

Le Cadre 2003-2007 ne contenait pas d'indicateurs mesurables, comme c'est le cas du Plan stratégique en cours. Le prochain Plan stratégique devrait-il être assorti d'indicateurs mesurables ? L'actuelle présentation du Plan stratégique sous forme de tableau est-elle utile ou avez-vous des modifications à proposer ? À titre d'exemple, est-il utile d'assurer le suivi des activités « en cours » ?

35. Les Comités de coordination a jugé la présentation « en tableau » du Plan stratégique utile pour suivre l'avancement du Plan et en rendre compte au Comité exécutif et à la Commission. Il a été proposé d'intégrer au tableau des indicateurs mesurables, pour veiller à l'homogénéité du Plan stratégique et de l'approche suivie par la FAO en matière de budget et de planification.

Quels sont les principaux enjeux auxquels est confronté le Codex ? Quel but/activité faudrait-il intégrer au prochain Plan stratégique pour que ces problèmes reçoivent toute l'attention requise ?

36. Le Comité de coordination a pris note de plusieurs observations relatives aux principaux enjeux auxquels le Codex doit faire face, et qui tiennent notamment aux aspects suivants: l'influence de facteurs non scientifiques sur le processus décisionnel; la promotion de la participation active des pays en développement; le renforcement de la gestion des travaux du Codex; la révision des critères d'établissement des priorités relatives aux travaux du Codex; l'efficacité des travaux de la Commission et du Comité exécutif; et la possibilité d'examiner séparément les normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments et les autres catégories de normes.

Dans la mesure où la question de la participation des pays en développement aux travaux du Codex revêt actuellement une importance majeure, quel but/activité faudrait-il intégrer au prochain Plan stratégique pour que cette question reçoive toute l'attention requise au cours de la période 2013-2018?

37. Le Comité de coordination a estimé que la question de la participation des pays en développement aux travaux du Codex conserverait toute son importance et son caractère prioritaire, et a encouragé la Commission à appuyer la participation des pays en développement aux travaux du Codex.

Les structures et procédures existantes du Codex répondent-elles de manière adéquate aux besoins actuels des Membres (procédures en plusieurs étapes, examen critique du CCEXEC, etc.) ? Quel changement pourrait-on envisager d'y apporter ?

38. Le Comité de coordination a noté que dans leurs observations écrites, les Membres insistaient sur le fait que la procédure en plusieurs étapes n'était pas le fond du problème, et qu'il convenait d'adopter une approche pragmatique pour promouvoir le bon déroulement, dans les délais prévus, de la mise en œuvre du Plan stratégique. Dans ces observations, il était notamment suggéré, pour remédier au problème:

- que les comités mettent davantage l'accent sur la préparation et l'examen des « documents de projet » avant de recommander le lancement de nouveaux travaux;
- que la Commission continue d'étudier les moyens d'utiliser les systèmes en ligne et prenne à cette fin les mesures d'appui nécessaires, de manière à faciliter la participation de tous les pays intéressés;
- que la Commission poursuive ses efforts pour définir de nouvelles méthodes de promotion du consensus.

Là Commission œuvre dans un environnement en constante évolution, dans lequel les technologies ne cessent de progresser. Des questions telles que les conséquences du changement climatique sur la sécurité sanitaire des aliments et les nouvelles technologies de production comme les nanotechnologies doivent-elles être intégrées au nouveau Plan stratégique ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités ?

39. Le Comité de coordination a estimé que le Plan stratégique en cours d'exécution définissait un cadre adéquat pour traiter des questions relatives à l'évolution des sciences et des technologies, et qu'il n'y avait donc pas lieu d'amender ou de réviser les procédures du Codex pour rendre compte de ces changements et progrès technologiques.

Nouvelles options concernant les groupes de travail physiques

40. Le Comité de coordination a rappelé que le Comité exécutif, à sa soixante-quatrième session, avait convenu d'examiner de nouvelles options concernant les groupes de travail physiques, et que le Président, le Vice-président et les autres membres intéressés du Comité exécutif prépareraient, par le biais de consultations électroniques, un document de travail intégrant les conclusions des débats des comités régionaux sur les options suivantes:

- limiter le nombre de participants aux groupes de travail physiques en demandant que la composition soit limitée à deux ou trois experts compétents de chacune des régions du Codex;
- élaborer un mécanisme garant de l'appui du Fonds fiduciaire Codex en faveur de la participation des représentants des pays en développement aux groupes de travail organisés selon ces modalités;
- élaborer une série de responsabilités attendues, s'appliquant aux experts représentant les diverses régions et aux pays de leur région. à titre d'exemple, les experts des groupes de travail pourraient être chargés de diffuser projets de documents du groupe de travail auprès des pays de leur région afin de recueillir leurs observations.

41. Une délégation a estimé qu'il fallait trouver de manière générale des solutions novatrices pour faciliter les travaux des groupes de travail physiques, sans pour autant se contenter réduire le nombre des participants, et en s'employant plutôt à améliorer l'efficacité et la qualité des travaux des groupes. La délégation, prenant pour exemple le Comité du Codex sur l'hygiène de la viande (CCMH), a suggéré d'améliorer également la qualité des documents de base examinés par les groupes de travail physiques, en faisant notamment appel à des consultants.

42. Une autre délégation a fait observer que l'approche consistant à limiter la participation aux travaux des groupes de travail physiques risquait d'entraîner un surcroît de travail, et pourrait notamment exiger de revoir les directives applicables groupes de travail physiques et d'élaborer des critères pour la sélection des pays qui devraient participer aux travaux des groupes. La délégation a notamment recommandé l'examen d'autres solutions, comme celle retenue par le groupe de travail électronique du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS), estimant qu'il ne fallait pas se contenter de limiter la taille des groupes de travail physiques.

43. D'autres délégations ont souligné qu'il convenait de porter une attention particulière aux avantages et inconvénients de mesures visant à limiter la participation aux travaux des groupes de travail physiques. On a fait observer à cet égard que l'exemple du Comité du Codex sur l'inspection et les systèmes de certification des importations et des exportations alimentaires avait montré que l'élargissement des groupes de travail favorisait un examen plus exhaustif et plus équilibré que les réunions restreintes regroupant plusieurs régions. On a également souligné que les groupes de travail physiques à composition ouverte permettaient aux participants rejoignant le Codex pour la première fois d'acquérir de l'expérience, les nouveaux délégués étant moins réticents à prendre la parole au sein de groupes de travail qu'en plénière.

44. D'autres intervenants ont insisté sur l'importance des échanges entre les pays en développement et les autres pays, et ont souligné que les réunions des groupes de travail physiques, organisées à des dates proches de celles des réunions des comités du Codex, offraient aux pays en développement la possibilité de bénéficier de l'assistance du Fonds fiduciaire Codex.

45. À l'issue du débat, le Comité de coordination a estimé qu'il convenait de définir de nouveaux moyens de renforcer l'efficacité des groupes de travail physiques, sans se contenter de limiter le nombre de participants; et que la question méritait de faire l'objet d'un examen approfondi, à la lumière de l'expérience des autres comités.

ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS COMPLÉTANT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 3a de l'ordre du jour)⁴

46. Le Représentant de l'OMS, au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté un tour d'horizon des activités menées depuis la dernière session du CCNASWP par les deux organisations, en complément des activités du Codex, dans le domaine du renforcement des capacités et de la prestation de conseils scientifiques. On a fait remarquer à cet égard que l'intensification des actions de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS observée ces dernières années n'aurait pas été envisageable sans le concours financier fourni par l'Australie et Nouvelle-Zélande à l'appui du Programme régional de facilitation des échanges commerciaux, dont le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique assure la coordination. S'agissant des activités de conseil scientifique, on a appelé l'attention des participants sur un certain nombre d'initiatives récentes, parmi lesquelles la mise en place du nouveau Système de prévention des situations d'urgence pour la sécurité sanitaire des aliments (EMPRES - Sécurité sanitaire des aliments) et l'Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation (GIFSA), qui ont pour objet d'attirer des ressources extrabudgétaires à

⁴ CX/NASWP 10/11/3, première et deuxième parties.

l'appui des activités de conseil scientifique et des activités connexes menées conjointement par la FAO et l'OMS.

47. Les membres de la région ont été invités à envisager de s'associer à un exercice pilote visant à tester une série d'outils en ligne destinés à faciliter: i) la prise des décisions relatives à la lutte contre *Salmonella* et *Campylobacter* chez les volailles; et ii) l'évaluation des résultats des plans d'échantillonnage microbiologique.

48. Le Comité de coordination a remercié la FAO et l'OMS de l'assistance technique et des conseils scientifiques fournis aux pays de la région. Les délégations ont pris note des progrès considérables réalisés, notamment, dans l'élaboration/l'actualisation des législations et réglementations nationales, et ont estimé que les pays devaient bénéficier d'une aide supplémentaire pour être à même d'en assurer la mise en œuvre. En réponse à la suggestion faite par la FAO de recenser les objectifs prioritaires des activités, en cours et à venir, de renforcement des capacités, plusieurs domaines d'intervention ont été cités: le renforcement des capacités nationales d'analyse et de vérification de la conformité des produits importés; la formation des inspecteurs d'hygiène alimentaire; l'aide à apporter aux petites entreprises pour que leurs produits puissent satisfaire aux critères d'exportation; et l'éducation des consommateurs.

RÉSULTATS DE L'EXAMEN À MI-PARCOURS DU FONDS FIDUCIAIRE CODEX (point 3b de l'ordre du jour)⁵

49. Le Comité de coordination a pris acte des conclusions et recommandations de l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire et des conclusions formulées lors de l'examen du rapport de l'examen à mi-parcours par le Comité exécutif à sa soixante-quatrième session et la Commission à sa trente-troisième session, et présentées à l'Appendice 1 à la CL 2010/41-NASWP).

50. Le Comité de coordination a rappelé que, conformément à la décision prise par la Commission à sa trente-troisième session, cinq questions devaient servir de point de départ au débat sur le rapport de l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire Codex. Il a souligné à cet égard que les informations et avis communiqués par les comités de coordination apporteraient une contribution importante à la définition des orientations relatives au fonctionnement stratégique et opérationnel du Fonds fiduciaire au cours du prochain cycle de six ans.

51. Le Comité de coordination a donc examiné les cinq questions suivantes:

Question 1: Doit-on se concentrer davantage sur les objectifs 2 et 3 que sur l'objectif 1?

52. Le Comité de coordination s'est déclaré globalement favorable à l'approche consistant à mettre l'accent davantage sur les Objectifs 2 et 3 du Fonds fiduciaire Codex (axés respectivement sur le renforcement de la participation globale et l'accroissement la participation scientifique/technique) que sur l'Objectif 1 (élargissement de la participation). La majorité des délégations ont estimé qu'il convenait d'insister davantage sur l'Objectif 2, compte tenu des différents niveaux de développement des pays de la région. Il a cependant été souligné qu'au vu de la situation économique des pays insulaires du Pacifique, il fallait continuer d'œuvrer en faveur de l'Objectif 1.

Question 2: Dans l'affirmative, quel sera le « créneau » du Fonds fiduciaire Codex ?

53. Le Comité de coordination a considéré que le Fonds fiduciaire Codex devrait axer ses interventions sur le renforcement des capacités des structures nationales, de manière à favoriser une participation plus concrète des pays aux travaux du Codex. Parmi les domaines d'actions possibles, les participants ont mentionné en particulier: le renforcement de la sensibilisation aux travaux du Codex; et la formation aux opérations du Codex.

Question 3: Faut-il créer un mécanisme pour continuer de financer la participation physique de ceux qui en ont le plus besoin (y compris les pays qui se sont affranchis de l'aide du Fonds et qui n'ont pas les moyens d'assurer leur participation) ?

54. De manière générale, le Comité de coordination a convenu qu'il fallait faire en sorte que les pays s'étant affranchis de l'aide du Fonds puissent continuer de participer aux réunions du Codex. Certaines

⁵ CX/NASWP 10/11/4 (Observations de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande); CX/NASWP 10/11/4 Add.1 (Observations des États-Unis d'Amérique)

délégations ont suggéré que ces pays bénéficient d'un soutien partiel du Fonds, et que les critères d'allocations des ressources du Fonds soient appliqués avec un certain degré de souplesse.

Question 4: Faut-il redéfinir les critères d'allocation d'aides financières?

55. Certaines délégations ont fait valoir que les critères d'allocations des aides financières du Fonds étaient toujours valables et devaient être appliqués avec souplesse. Elles ont suggéré: de prendre en considération la qualité de la participation et de définir à cette fin des indicateurs relatifs, par exemple, à la préparation d'exposés de position; d'améliorer les mécanismes en vigueur afin de faciliter l'échange de vues et d'opinion entre les pays et, d'autoriser les délégations, dans la mesure du possible, a présenté des vues et des positions communes lors des réunions du Codex.

56. On a fait remarquer que les mesures d'appui aux activités de renforcement des capacités comme l'atelier technique sur l'étiquetage et le datage des produits alimentaires, organisé parallèlement à la onzième session du CCNASWP, était un moyen utile d'élargir et de renforcer la participation aux travaux du Codex.

57. S'agissant du risque de voir les pays s'étant affranchis de l'aide du Fonds ne plus être admissibles au bénéfice de cette aide, il a été indiqué que ces pays, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour financer leur participation aux travaux du Codex, ne devaient pas être oubliés, et que l'allocation des ressources du Fonds devait s'effectuer avec toute la souplesse requise.

Question 5: Faut-il prolonger la durée de vie du Fonds fiduciaire Codex?

58. Le Comité de coordination a convenu de manière générale qu'il était prématuré de formuler des recommandations sur l'avenir du Fonds fiduciaire Codex, et que la question devrait être examinée ultérieurement, à la lumière de la mise en œuvre des recommandations de l'examen à mi-parcours et d'une analyse approfondie de la participation des pays.

ACTIVITÉS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES/RÉGIONALES (Point 3c de l'ordre du jour)⁶

59. Le Comité de coordination a pris note des informations fournies par l'Université du Pacifique Sud et présentées dans le document CX/NASWP 10/11/5. Il s'est félicité de disposer de ces éléments et a souligné que ce type d'information pouvait aussi fournir un éclairage complémentaire sur le contexte et les résultats des activités d'autres organisations.

60. S'agissant du point de l'ordre du jour considéré, certaines délégations ont fait valoir qu'il serait utile de disposer d'informations supplémentaires sur les travaux en rapport avec le Codex et les activités de sécurité sanitaire des aliments que mènent d'autres organisations internationales et régionales.

État d'avancement du Plan stratégique pour le CCNASWP 2008-2013 (point 4a de l'ordre du jour)⁷

61. La délégation des Tonga a brièvement présenté le rapport sur l'état d'avancement du Plan stratégique pour le CCNASWP 2008-2013, exposé à l'Appendice 1 au document CX/NASWP 10/11/6, et a appelé l'attention du Comité de coordination sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du Plan stratégique mentionnées dans les colonnes « *Status 2009/2010* » et « *Notes* » de l'Appendice.

62. Après avoir examiné le rapport, le Comité de coordination a fait les observations suivantes.

Objectif 1: Améliorer la coordination des activités régionales relevant du Codex et la communication s'y rapportant

Activité 1.1 Organiser des réunions préalables à la session avec tous les membres de la région Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest

63. La délégation de l'Australie a rappelé que les pays membres de la Commission quadrilatérale avaient continué d'inviter les pays insulaires du Pacifique aux réunions de coordination organisées parallèlement aux sessions du Codex. Elle a recommandé que les pays insulaires du Pacifique prévoyant de se rendre aux réunions du Codex se donnent assez de temps pour participer également à ces réunions de coordination, qui offrent l'occasion de recueillir des informations et d'échanger des avis sur l'ordre du jour des sessions du Codex. La délégation australienne a également souligné que les procédures régissant le Fonds fiduciaire

⁶ CX/NASWP 10/11/5

⁷ CX/NASWP 10/11/6; CRD 7 (*Report of the FAO/WHO Technical Workshop on "Food labelling and date marking"*)

Codex permettaient aux pays bénéficiaires de prolonger la durée de leur séjour afin de participer à ces réunions.

64. Le Comité de coordination a insisté sur l'importance, pour les pays insulaires du Pacifique, de mieux coordonner leur participation aux sessions du Codex, notamment en échangeant des informations sur les participants aux sessions.

Activité 1.2 Continuer à promouvoir la diffusion des observations écrites relatives aux lettres circulaires et à d'autres documents de travail

65. Le Comité de coordination a fait valoir que les pays insulaires du Pacifique devaient s'efforcer davantage de préparer des exposés de position et des observations en réponse aux lettres circulaires et autres documents. Il a notamment été suggéré que les pays insulaires du Pacifique portent toute leur attention sur les lettres circulaires et s'emploient à répondre aux demandes d'observations relatives aux documents de travail en rapport avec les réunions du Comité auxquelles ils envisagent d'assister; et que le Coordonnateur porte à l'attention des pays insulaires du Pacifique les lettres circulaires intéressant directement la région.

Activité 1.3 Établir une liste des responsabilités/actions susceptibles de faciliter une transition sans heurts entre coordonnateurs

66. Il a été convenu de publier sur le site web du CCNASWP (www.ccnaswp.org/) la liste des responsabilités/actions susceptibles de faciliter une transition sans heurts entre les coordonnateurs régionaux, et: i) de modifier l'intitulé de l'activité comme suit: Continuer d'actualiser, en tant que de besoin, la liste des responsabilités/actions susceptibles de faciliter une transition sans heurts entre les coordonnateurs régionaux; ii) de classer cette activité dans la catégorie « en cours », afin de garantir la transition harmonieuse des responsabilités entre les coordonnateurs.

Activité 1.4 Encourager l'échange d'informations entre pays membres, y compris par voie électronique

67. Face aux difficultés que rencontrent nombre de Points de contact du Codex pour diffuser les documents de travail auprès des parties prenantes concernées, il a été proposé de publier ces documents sur le site web du CCNASWP.

Objectif 2: Encourager la participation maximale de tous les pays membres de la région aux activités des comités régionaux et des autres comités du Codex en général

Activité 2.2 Promouvoir une approche coordonnée de l'assistance du Fonds fiduciaire, afin d'élargir la couverture des domaines d'intérêt pour la région

68. Le Comité de coordination a convenu de l'importance de l'échange d'informations entre les pays insulaires du Pacifique sur les réunions auxquelles ils prévoient de participer, et de faire le plus large recours possible aux ressources du Fonds fiduciaire.

Activité 2.4 Faire en sorte que les observations formulées par les pays membres, y compris ceux qui ne sont pas présents aux réunions, soient prises en compte par le Comité.

69. Le Comité de coordination a rappelé que les présidents avaient pour obligation de porter à l'attention du Comité les observations formulées par les pays qui ne sont pas en mesure de participer aux réunions, et a recommandé que les Membres d'Amérique du Nord et du Pacifique Sud-Ouest assistant aux réunions du Codex s'assurent que ces observations se voient apporter une attention adéquate.

Objectif 3: Encourager le développement et le renforcement des capacités et des infrastructures d'appui des Services centraux de liaison avec le Codex des pays insulaires du Pacifique membres du Codex pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions essentielles

Activité 3.2 Organiser des ateliers nationaux et régionaux à l'intention des Services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex

70. Le Comité de coordination a noté que plusieurs ateliers nationaux et régionaux avaient été organisés avec le soutien de la FAO, de l'OMS et des pays membres de la Commission quadrilatérale, et qu'il serait peut-être utile de tenir un relevé des activités menées par les pays membres de la Commission quadrilatérale, en complément du rapport d'activité établi par la FAO et l'OMS.

Activité 3.3 Promouvoir l'établissement d'un réseau régional regroupant les Services centraux de liaison avec le Codex, afin d'améliorer la communication et le partage de données d'expérience sur le Codex et les questions connexés.

71. Le Comité de coordination a été informé de la mise en place, sur le site web du CCNASWP, de liens vers les sites web des bureaux du Codex dans les pays membres de la Commission quadrilatérale, l'objectif étant de faciliter la mise en réseau et l'échange d'informations.

Activité 3.4 Organiser la formation sur le tas des Services centraux de liaison avec le Codex des pays insulaires du Pacifique grâce à leur rattachement aux Services centraux de liaison des pays membres de la Commission quadrilatérale, afin d'observer la gestion des travaux du Codex

72. Il a été précisé que cette activité pouvait également être financée au titre du Fonds fiduciaire Codex du fait de la priorité désormais accordée à l'Objectif 2 (voir le point 3b de l'ordre du jour); et qu'il était possible d'organiser des formations dans les pays membres de la Commission quadrilatérale ou d'inviter les Points de contact du Codex de ces pays à dispenser des formations dans les pays insulaires du Pacifique.

Activité 3.5 Mettre au point un programme d'encadrement entre pays développés et pays en développement de la région

73. L'intitulé de cette activité a été modifié comme suit: Élaborer un programme d'encadrement entre les pays de la région. Le Comité de coordination a convenu de la nécessité de mettre sur pied un mécanisme de nature à faciliter l'adéquation de l'offre et de la demande de programmes de mentorat, de manière à éviter tout risque de voir cette activité déboucher sur une longue liste d'offres et de demandes.

74. Le Comité de coordination a convenu que l'Australie et le Canada travailleraient conjointement à l'élaboration d'un mécanisme de conception simple qui faciliterait la mise en œuvre des Activités 3.4 (formation sur le tas) and 3.5 (programme d'encadrement). Il a par ailleurs noté que ce mécanisme avait pour objectif de renforcer les possibilités d'encadrement, et n'était pas destiné à se substituer aux contacts bilatéraux directs, en d'autres termes aux programmes bilatéraux de mentorat.

Objectif 4: Intensifier l'échange d'expertise scientifique et technique entre les pays membres développés et en développement de la région

Activité 4.1 Identifier et classer par ordre de priorité les questions régionales exigeant des travaux de recherche et d'analyse scientifiques

75. Le représentant de la FAO a rappelé qu'un contrat avait été signé avec l'USP en vue de la réalisation d'une étude sur les niveaux de cyanure dans le manioc et les produits dérivés du manioc (voir le document CX/NASWP 10/11/3, Première partie). Le Comité de coordination a recommandé que cette étude, une fois achevée, soit mise à la disposition des membres de la région, par le biais du site web du CCNASWP. Il a estimé qu'il convenait de réunir de plus amples informations sur la question et d'établir des liens entre les activités de l'USP dans ce domaine (voir le document CX/NASWP 10/11/5) et le Plan stratégique pour le CCNASWP.

Activité 4.2 Établir une liste de spécialistes et d'institutions susceptibles de fournir l'expertise scientifique ou technique nécessaire dans la région

76. Le représentant de la FAO a indiqué à l'intention du Comité de coordination que le Groupe d'experts du Pacifique sur la législation relative à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments mettait actuellement la dernière main: i) à la liste des autorités compétentes des pays exportant régulièrement des produits alimentaires vers les pays insulaires du Pacifique; ii) à la liste des laboratoires du Pacifique et du bassin du Pacifique susceptibles d'aider les pays à réaliser des analyses des aliments. Par ailleurs, la FAO et l'OMS, par le biais du Groupe d'experts, participeront à l'établissement d'une liste d'experts scientifiques et techniques du Pacifique et du bassin du Pacifique susceptibles de mettre leurs compétences à la disposition des pays de la région dans les domaines touchant à la sécurité sanitaire des aliments. Les membres, par le biais du site web du CCNASWP, pourront ensuite consulter ces listes que le Coordonnateur actualisera en continu, avec la contribution des membres.

Objectif 5: Promouvoir des procédures d'analyse des codes, normes, directives et recommandations du Codex aux fins de l'élaboration de normes nationales

77. Comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour (voir le point 1 de l'ordre du jour), le représentant de la FAO a brièvement résumé les conclusions de l'atelier technique FAO/OMS sur l'étiquetage et le datage des produits alimentaires, présentées dans le document d'information CRD 7.

78. Le représentant de la FAO a rappelé que l'atelier avait pour objectifs de: i) familiariser les délégués avec les dispositions du Codex relatives à l'étiquetage des produits; ii) informer les délégués des prescriptions relatives au datage des produits et de la situation relative à l'étiquetage dans plusieurs pays partenaires; iii) de définir les moyens de faire un meilleur usage des directives du Codex sur l'étiquetage des produits alimentaires, afin de faciliter l'harmonisation des prescriptions applicables en la matière dans le Pacifique.

79. Le Conseil de coordination a conclu qu'en dépit des avancées notables réalisées récemment dans le Pacifique en matière de législation alimentaire, l'étiquetage des produits alimentaires restait un domaine dans lequel les pouvoirs publics ont toujours suivi des approches très hétérogènes, notamment en ce qui concerne le datage et la vente des produits alimentaires dont la date de péremption est dépassée et la date de durabilité maximale. Les participants à l'atelier technique ont adopté des recommandations visant trois principaux objectifs:

- l'amélioration, parmi les fabricants, les négociants, les détaillants, les consommateurs et les organismes réglementaires, de la compréhension des questions relatives à l'étiquetage des produits alimentaires;
- le renforcement de l'harmonisation des prescriptions applicables dans le Pacifique en matière d'étiquetage des produits alimentaires;
- le renforcement de l'harmonisation des normes alimentaires en général dans le Pacifique.

80. La délégation de la Nouvelle-Zélande s'est félicitée de l'initiative de la FAO et de l'OMS. Elle a souligné que l'atelier technique avait mis en évidence la diversité des approches suivies dans la région du Pacifique en matière de datage des produits alimentaires, et a pris note de la recommandation relative à la réalisation d'une étude pilote sur l'harmonisation, à partir des normes du Codex, des pratiques applicables dans ce domaine, qui porterait principalement sur un ou deux produits présentant un intérêt particulier pour les consommateurs de la région.

81. Le Comité de coordination a fait sienne la proposition de la délégation néo-zélandaise visant à faciliter l'examen d'une approche harmonisée du datage des produits alimentaires dans la région par le biais d'un document de travail qui définirait les différentes options envisageables en la matière, et qui serait soumis au CCNASWP pour examen à sa prochaine session.

Objectif 6: Encourager l'élaboration de normes pour les produits alimentaires provenant des pays insulaires du Pacifique

Activité 6.1 Établir des mécanismes nationaux pour l'élaboration de normes dans les pays insulaires du Pacifique

82. Le Comité de coordination a convenu d'actualiser l'état d'avancement des mécanismes nationaux afin de rendre compte du fait que de tels mécanismes existaient déjà aux îles Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Samoa, aux Îles Salomon et à Vanuatu.

Révision du Plan stratégique du CCNASWP

83. S'agissant de la décision relative au lancement de l'exercice de révision du Plan stratégique (voir le point 1 de l'ordre du jour), le Comité de coordination a convenu de suivre une approche semblable à celle utilisée par la Commission lors de la préparation du nouveau Plan stratégique du Codex pour 2013-2018 (voir le point 2 de l'ordre du jour), et d'inviter les Membres de la région, au moyen d'une lettre circulaire, à lui soumettre leurs contributions et observations.

84. Le Comité de coordination, à la lumière des informations et des observations qui les ont été soumises, a également convenu que le nouveau Coordonnateur (Papouasie-Nouvelle-Guinée) préparerait un projet de Plan stratégique révisé pour le CCNASWP, que le Comité examinerait à sa douzième session, prévue, selon un calendrier provisoire, en 2012. Le Comité de coordination a noté que ce calendrier permettrait d'assurer une transaction harmonieuse entre le Plan stratégique en cours et celui couvrant la période 2014-2018.

OBSERVATIONS ET INFORMATIONS SUR LES SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES DENRÉES ALIMENTAIRES, LA PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS À L'ÉLABORATION DE NORMES ALIMENTAIRES ET L'UTILISATION DES NORMES DU CODEX AU NIVEAUX NATIONAL (point 4b de l'ordre du jour)⁸

85. Le Comité de coordination a rappelé qu'il avait convenu, à sa dixième session, d'envoyer une lettre circulaire sous forme de questionnaire qui lierait plus directement les informations sur les systèmes nationaux de contrôle des aliments, la participation des consommateurs à l'élaboration de normes alimentaires et l'utilisation des normes du Codex au niveaux national aux objectifs et activités relevant du Plan stratégique pour le Comité de coordination 2008-2013.

86. Le Comité de coordination a été informé de l'évolution récente de la situation concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments; les activités du Codex; la formation et le renforcement des capacités; les domaines prioritaires de mise en œuvre du Plan stratégique régional; les priorités stratégiques; l'application des normes du Codex; et d'autres questions, grâce aux observations écrites soumises en réponse au document CL 2008/28-NASWP, préparé en prévision de la présente réunion.

87. Les rapports présentés ont mis en évidence les grands progrès accomplis dans plusieurs pays insulaires du Pacifique dans la mise en œuvre de législations et de réglementations alimentaires nouvelles ou révisées, alors que dans d'autres, ces législations et réglementations étaient encore en cours d'élaboration. Les rapports ont également montré: que plusieurs pays insulaires du Pacifique avaient élaboré des directives sur le renforcement du contrôle des produits alimentaires importés; que certains pays avaient entrepris de modifier la structure de leurs systèmes de contrôle des aliments; que les pays avaient pris des mesures visant à améliorer la consultation des parties prenantes concernées dans le domaine normatif; et que davantage d'efforts s'imposaient pour associer plus étroitement les organisations de consommateurs.

88. Le Comité de coordination a également noté que diverses interventions avaient été engagées afin de renforcer les activités du Codex mises en œuvre dans différents domaines dans les pays membres; que les pays insulaires du Pacifique avaient bénéficié des actions de renforcement des capacités menées par les pays membres de la Commission quadrilatérale, la FAO, l'OMS et d'autres organisations bilatérales et multilatérales; et qu'une formation aux activités du Codex devait encore être dispensée aux fonctionnaires publics, en raison du roulement de personnel dans les services publics, mais aussi aux acteurs du secteur agroalimentaire et aux autres parties prenantes concernées.

89. Le Comité de coordination a noté que la mise en œuvre des activités relevant du Plan stratégique pour le CCNASWP bénéficiait dans l'ensemble de l'appui des Membres, et que quelques pays avaient recensé un certain nombre de priorités spécifiques liées au renforcement des capacités des Points de contacts nationaux du Codex, au renforcement des capacités techniques et à l'élaboration de normes nationales et internationales. Les pays membres de la Commission quadrilatérale ont réaffirmé leur détermination à aider à l'amélioration des systèmes de contrôle des aliments des pays insulaires du Pacifique et au renforcement des Points de contact du Codex et des Comités nationaux du Codex.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LE KAVA (Point 5 de l'ordre du jour)⁹

90. Le Comité de coordination a rappelé qu'à sa dixième session, il avait convenu, d'une manière générale, qu'il fallait poursuivre les recherches scientifiques pour faire la lumière sur un certain nombre de questions de sécurité sanitaire avant d'envisager l'établissement d'une norme relative au kava comme produit alimentaire; et recommander à la FAO et à l'OMS d'aider les pays à mener à bien des travaux de recherche et des études; que le Coordonnateur (Tonga), en concertation avec les pays insulaires du Pacifique, préparerait un document rassemblant des informations sur: i) l'éventail des produits à base de kava et des éléments attestant l'utilisation du kava à des fins alimentaires; ii) les procédés de transformation; iii) les mesures réglementaires visant à contrôler la sécurité sanitaire de ces produits, par pays; et iv) les marchés d'exportation et d'autres questions pertinentes, pour examen à la présente session.

⁸ CX/NASWP 10/11/7 (Observations de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des Îles Salomon); CX/NASWP 10/11/7 Add. 1 (Observations du Canada, des Îles Cook et des États-Unis d'Amérique); CRD 3 (Observations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée); CRD 6 (Observations du Samoa); CRD 8 (Observations des États fédérés de Micronésie, des Îles Fidji, Kiribati, des Tonga et de Vanuatu).

⁹ CX/NASWP 10/11/8; CRD 2 (Observations de l'OMS); CRD 3 (Observations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée)

91. La délégation des Tonga a brièvement présenté le document de travail (CX/NASWP 10/11/8), qui comprenait un document de projet, et soulignait que le kava est un produit agricole important, susceptible de procurer des débouchés commerciaux intéressants aux pays insulaires du Pacifique. Elle a recommandé de demander à la Commission d'engager les travaux sur l'élaboration d'une norme du Codex sur le kava.

92. Le représentant de l'OMS, se référant au document d'information CRD 2, intitulé *WHO Response to Agenda Item 5*, a expliqué à l'attention du Comité de coordination que l'OMS s'en tenait à la position présentée lors de la précédente réunion et exposée dans le document CX/NASWP 08/10/7. Compte tenu de la diversité des kavas et des produits à base de kava consommé dans le Pacifique et de l'incertitude entourant la question de la sécurité sanitaire de ces produits, l'OMS n'était toujours pas en mesure d'arrêter un avis définitif quant au caractère alimentaire, au sens qu'en donne la définition du Codex, du kava. En outre, l'OMS a convenu de la nécessité de poursuivre les recherches dans les domaines recensés lors de la précédente réunion du CCNASWP, et a souligné que les Membres devaient encore engager des travaux préliminaires afin de compiler les informations relatives à l'éventail des produits à base de kava, aux méthodes de transformation du kava, aux mesures réglementaires actuellement en vigueur et aux obstacles à l'exportation du kava, avant que la FAO ou les OMS ne soient en mesure de leur venir en aide, dans le cas où les États Membres souhaiteraient solliciter leur avis scientifique.

93. Les délégations qui sont intervenues ont fait observer que les difficultés relatives à l'identification des produits devant faire l'objet d'une norme persistaient, et que la diversité des cadres réglementaires applicables dans le Pacifique insulaire et dans d'autres régions au kava, qui est considéré dans certains pays comme un produit alimentaire, dans d'autres comme un complément alimentaire et dans d'autres encore comme une plante médicinale, ne faisait qu'ajouter à la complexité de la question. Il a par ailleurs été noté que les comités de coordination ne pouvaient qu'élaborer des normes régionales ou recommander à la Commission d'élaborer des normes de portée mondiale pour les produits intéressant la région; et qu'il existait des procédures établies de conversion des normes régionales en normes mondiales.

94. D'autres délégations ont souligné que les pays insulaires du Pacifique avaient fait l'effort de préparer le document de travail, comme le leur avait demandé le CCNASWP à sa dixième session, et qu'il convenait de bénéficier de l'aide de la FAO et de l'OMS quant à la manière de solliciter et d'utiliser les conseils scientifiques sur la sécurité sanitaire du kava. Il a été rappelé que la proposition relative à ces travaux s'inscrivait dans le droit fil de l'Objectif 6, Encourager l'élaboration de normes pour les produits alimentaires provenant des pays insulaires du Pacifique et de l'Activité 6.3, Soumettre toutes les propositions de nouvelles normes de produit intéressant les pays insulaires du Pacifique au Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest pour examen, avant leur présentation à la Commission ou à d'autres comités et groupes spéciaux; qu'il fallait encore déterminer si la norme sur le kava devait être de portée régionale ou mondiale; et qu'une assistance était requise pour préparer une proposition conforme aux procédures du Codex.

95. En l'absence d'éléments scientifiques sur la sécurité sanitaire des produits à base de kava, des incertitudes relatives à la nature des produits devant faire l'objet d'une norme et de la nécessité de déterminer s'il devait s'agir d'une norme régionale ou mondiale, le Comité de coordination a décidé de créer un groupe de travail électronique, dirigé par les Tonga. Il a été convenu que le groupe de travail électronique, ouvert à tous les membres de la région et aux observateurs, travaillerait uniquement en anglais, et serait chargé de réviser le document de travail, y compris le document de projet, à la lumière du débat, et de soumettre un document révisé au Comité de coordination pour examen à sa prochaine session.

NOMINATION DU COORDONNATEUR (point 6 de l'ordre du jour)¹⁰

96. Sur la proposition de la délégation de Samoa, le Comité de coordination a recommandé à l'unanimité à la Commission, à sa trente-quatrième session, de nommer la Papouasie-Nouvelle-Guinée Coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a remercié tous les pays de leur soutien et a accepté sa nomination, sous réserve de la confirmation du gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

97. La délégation de l'Australie a félicité la Papouasie-Nouvelle-Guinée et s'est proposé de lui apporter les conseils et l'aide dont elle pourrait avoir besoin dans l'exercice de ses fonctions de Coordonnateur.

¹⁰ CX/NASWP 10/11/9

98. Le Comité de coordination exprime ses remerciements au Royaume des Tonga pour l'excellent travail qu'il a effectué en qualité de Coordonnateur de la région Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (point 7 de l'ordre du jour)

Documents de travail sur l'élaboration d'une norme sur les produits à base de noni ¹¹

99. La délégation des Tonga a brièvement résumé le document de travail présenté sous la cote CRD 5, dans lequel était exposée une proposition visant l'élaboration d'une nouvelle norme sur les produits à base de noni. La proposition avait été préparée par les Tonga avec le soutien d'autres Membres de la région.

100. Le document mettait l'accent sur l'augmentation des sources de noni et du nombre de produits à base de noni faisant l'objet d'un commerce international. On y recommandait l'examen de la proposition visant l'élaboration d'une nouvelle norme pour les produits à base de noni afin de garantir la sécurité des consommateurs, et à soumettre une demande en ce sens à la Commission.

101. Le Comité de coordination a salué le travail effectué en vue de la préparation du document de travail, mais a noté et qu'il lui fallait disposer de plus de temps pour examiner en détail la proposition, qui ne lui avait pas été transmise avant la présente session. Le Comité de coordination a cependant noté qu'un rapide examen de la proposition mettait en évidence la nécessité de préciser la nature des produits considérés et les usages auxquels ils étaient destinés; d'indiquer le lien entre la proposition et les autres normes du Codex, en particulier la Norme générale pour les jus et les nectars de fruits (CODEX STAN 247-2005); et de déterminer si des études complémentaires étaient nécessaires afin de s'assurer de la sécurité sanitaire des produits à base de noni.

102. Dans le droit fil du débat sur l'élaboration des normes mondiales et régionales et le caractère rigoureux de l'examen critique réalisé par le Comité exécutif (voir point 5 de l'ordre du jour), il a été recommandé que le document de travail soit révisé de manière à préciser si la norme proposée devait être de portée régionale ou internationale, et à fournir assez d'éléments probants pour justifier l'élaboration d'une nouvelle norme.

103. Compte tenu de ce qui précède, le Comité de coordination a décidé de créer un groupe électronique, dirigé par les Tonga. Il a été convenu que le groupe de travail électronique, ouvert à tous les membres de la région et aux observateurs, travaillerait uniquement en anglais, et serait chargé de réviser le document de travail, y compris le projet de document, et de soumettre un document révisé au Comité de coordination pour examen à sa prochaine session.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION DU COMITÉ (Point 8 de l'ordre du jour)

104. Le Comité de coordination a été informé que sa douzième session se tiendrait dans environ deux ans et que des précisions seraient communiquées aux Membres dès la nomination du Coordonnateur par la Commission à sa trente-quatrième session.

¹¹ CRD 5 (*Discussion paper on the development of a standard for Nonu (noni)*)

RÉSUMÉ DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

SUJET	ÉTAPE	MESURES A PRENDRE:	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE (REP11/NASWP)
Projet de plan stratégique du CCNASWP pour 2014-2018	-	Coordonnateur Douzième session du CCNASWP	paragraphe 84
Document de travail sur le kava	-	Groupe de travail électronique dirigé par les Tonga Douzième session du CCNASWP	paragraphe 95
Document de travail sur l'élaboration d'une norme sur les produits à base de noni	-	Groupe de travail électronique dirigé par les Tonga Douzième session du CCNASWP	paragraphe 103
Document de travail sur une approche harmonisée du datage des produits alimentaires	-	Nouvelle-Zélande Douzième session du CCNASWP	paragraphe 81

Annexe I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

Chairperson: **Dr Viliami Toalei MANU**
Président: Codex Contact Point
Presidente: Acting Director of Agriculture & Food, Forests and Fisheries
 P.O.Box 14
 Nuku'alofa, Kingdom of Tonga
 Tel: +676 23 402
 Fax: +676 24 271/24 714
 Email: mafsoils@kalianet.to

AUSTRALIA / AUSTRALIE**Ms Ann BACKHOUSE**

Codex International Standards
 Department of Agriculture, Fisheries & Forestry
 Tel: +612 6272 5692
 GPO Box 858 Canberra ACT 2601
 AUSTRALIA
 Fax: +612 6272 4389
 Email: ann.backhouse@daff.gov.au

Ms Kate Louise SLATER

Codex International Standards
 Department of Agriculture, Fisheries & Forestry
 GPO Box 858
 Canberra ACT 2601
 AUSTRALIA
 Tel: +612 6272 4542
 Fax: +61 2 6272 4389
 Email: kate.slater@daff.gov.au

Ms Jane ALLEN

Section Manager Food Safety
 Food Standards Australia New Zealand
 55 Blackall Street, Barton
 Canberra ACT 2600
 AUSTRALIA
 Tel: +61 2 6271 2678
 Fax: +61 2 6271 2278
 Email: jane.allen@foodstandards.gov.au

CANADA/ CANADÁ**Mr Allan McCARVILLE**

Codex Contact Point for Canada
 Food Directorate
 Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway
 P.L. 2204c
 Tunney's Pasture
 Ottawa, Ontario, CANADA
 Tel: +1 613 941 4616
 Fax: +1 613 941 3537
 Email: allan.mccarville@hc-sc.gc.ca

Mr Bertrand GAGNON

Manager
 Codex & Food Safety Coordination
 International Policy Directorate
 Canadian Food Inspection Agency
 1400 Merivale Road Room T1-5-339
 Ottawa, Ontario, KIA 0Y9, CANADA
 Tel: +613 773 6092
 Fax: +613 773 5693
 Email: bertrand.gagnon@inspection.gc.ca

COOK ISLANDS/ ÎLES COOK/ ISLAS COOK**Mr Tama Parei JOSEPH**

Senior Health Protection Officer
 Public Health Department
 Ministry of Health
 Rarotonga Cook Islands
 Tel : 29 110
 Email: t.joseph@health.gov.ck

Mr Ngatoko T. NGATOKO

National Codex Contact Point
 Director Biosecurity Service
 Ministry of Agriculture
 PO Box 96
 Ratononga, COOK ISLANDS
 Tel: +682 28711
 Fax: +68221881
 Email: mngatoko@agriculture.gov.ck

**MICRONESIA(FEDERATED STATES OF)/
 MICRONÉSIE(ÉTATS FÉDÉRÉS DE)/
 MICRONESIA(ESTADOS FEDERADOS DE)**

Mr Moses E. PRETRICK

Environmental Health Coordinator
 Environmental Health & Preparedness Unit
 Division of Health Services
 FSM Dept. of Health & Social Affairs
 PO Box PS-70
 Palikir, Pohnpei FM 96941
 Tel: +691 320 8300
 Fax: +691 320 8460
 Email: mpretrick@fsmhealth.fm

FIJI**Mr Anare T. VADEI**

Director of National Trade Measurement & Standards
 FIJI
 Tel: +679 330 9087; Mob: +679 996 2160
 Fax: +679331 4129
 Email: avado1@govnot.gov.fj

KIRIBATI**Ms Beia TIM**

Chief Health Inspector
 Environmental Health Unit
 Ministry of Health and Medical Services
 KIRIBATI
 Tel: +686 28 100 ext. (212)
 Fax: +686 28 152
 Email: beia.u.tiim@gmail.com

**NEW ZEALAND/ NOUVELLE-ZÉLANDE
NUEVA ZELANDIA****Mr Raj RAJASEKAR**

Senior Manager Codex
 New Zealand Food Safety Authority
 PO Box 2835
 Wellington, NEW ZEALAND
 Tel: +64 (4) 894 2576
 Fax: +64 (4) 894 2583
 Email: raj.rajasekar@nzfsa.govt.nz

Ms Jenny REID

Deputy Director (Science)
 NEW ZEALAND
 Tel: +64 (4) 894 2582
 Email: jenny.reid@nzfsa.govt.nz

**PAPUA NEW GUINEA/
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE/
PAPUA NUEVA GUINEA****Mr Wane PAINA**

Seafood Safety Auditor
 PNG National Fisheries Authority
 Tel: +675 309 0444
 Fax: +675 320 2061
 Email: wpaina@fisheries.gov.pg/wpaina@yahoo.com

Mr Benzamin ZAIRO

Project Manager – Food & Biological Standards
 PNG National Institute & Standards
 PO Box 3042.Boroko, NCD.PNG
 Tel: +675 323 1852
 Fax: +675 325 8793
 Email: benzamin.zairo@nisit.gov.pg

SAMOA**Ms Unasa Iulia PETELO**

Codex Contact Point
 Assistant Chief Executive Officer
 Fair Trading & Codex Development Division
 Ministry of Commerce, Industry & Labour
 PO Box 862, Level 4, ACC House
 Apia, SAMOA
 Tel: +685 20441
 Fax: +685 20443
 Email: iulia.petelo@mcli.gov.ws or codex.samoa@mcil.gov.ws

Ms Anoano SEUMALII

Senior Quarantine Officer (MAF)
 Technical Policy Section
 G.P.O Box 1874
 Apia, SAMOA
 Tel: +685 20 924
 Fax: +685 20 103
 Email: techpolicy@samoaquarantine.gov

Ms Jacqueline ADAM

Env. Health Officer
 Food Safety
 Ministry of Health
 Private Bag, Apia, SAMOA
 Email: jackiea@health.gov.ws

**SOLOMON ISLANDS/ ÎLES SALOMON/
ISLAS SALOMON****Ms Ethel Lano MAPOLU**

Chief Health Inspector – Codex Contact Point
 National Food Safety, Inspection & Certification Unit
 Environment Health Division, MHMS
 PO Box 349 ; Honiara, SOLOMON ISLANDS
 Te: +677 28 166
 Email: emapolu@moh.gov.sb/ emapolu@yahoo.com/
elano56@gmail.com

Ms Judith REYNOLDS

Principal Food Inspector
 Food Safety and Inspection Unit
 Ministry of Health and Medical Services
 PO Box 349; Honiara; SOLOMON ISLANDS
 Tel: +667 28 166/25 349
 Fax: +677 25 513
 Email: jreynolds@moh.gov.sb

Ms Jean Leah RURITI

Research Officer – (Food Processing & Value Adding)
 Ministry of Agriculture and Livestock
 PO Box G13
 Honiara
 Solomon Islands
 Tel: +677 22 143/74 87 320
 Email: miraf_hagith@yahoo.com

TONGA**Dr Viliami KAMI**

Principal Agricultural Officer
 Biosecurity Quarantine & Quality Management Division
 Ministry of Agriculture and Food, Forests and Fisheries
 PO Box 14
 Tel: +676 24 257
 Fax: +676 23 933
 Email: maf-ento@kalianet.to

Mr Tatafua MOEAKI

Tonga Codex Committee
 Secretary for MLCI
 Ministry of Labour Commerce & Industries
 Nuku'alofa, TONGA
 Tel: + 676 23 688
 Email: tatafum@mlci.gov.to/ tatafum@gmail.com

**UNITED STATES OF AMERICA/ ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE/ ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Ms Marie G. MARATOS

International Issues Analyst
US Department of Agriculture, FSIS
US Codex Office
1400 Independence Ave, SW
Room 4861, South Building
Washington, DC 20250, USA
Tel: +1 202 690 4795
Fax: +1 202 720 3157
Email: marie.maratos@fsis.usda.gov

VANUATU

Ms Tina SOAKI-LA'AU

Laboratory Technician
Food technology Development Centre
Ministry of Trade
Tel: +678 25 978
Fax: +678 25 978
Email: tsoaki@vanuatu.gov.vu

Mr George MATARIKI

Environmental Health Officer
Ministry of Health
Tel: +678 22 512
Fax: +678 25 438
Email: gmatariki@vanuatu.gov.vu

**OBSERVER COUNTRIES/ PAÍSES OBSERVADORES/
PAYS OBSERVATEURS**

PHILIPPINES - FILIPINAS

Ms Pilar Marilyn PAGAYUNAN

Food & Drug Regulation Officer IV:
Food & Drug Administration
Alabang, Muntinlupa City, Philippines
Tel: +632 8094390 loc.8112, 811
Fax: +632 8070751
Email: ppagayunan@yahoo.com

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS/ ORGANISATIONS
GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES/
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES
INTERNACIONALES**

**FOOD AND AGRICULTURAL ORGANIZATION –
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION E L'AGRICULTURE –
ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA
LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACIÓN (FAO)**

Mr Dirk SCHULZ

Food and Nutrition Officer
FAO Sub-Regional Office for the Pacific (SAP)
Apia, SAMOA
Tel: +685 22127
Fax: +685 22 126
Email: dirk.schulz@fao.org

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) -
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) -
ORGANIZACIÓN MONDIAL DE LA SALUD (OMS)**

Mr Anthony HAZZARD

Regional Adviser in Food Safety
WHO Western Pacific Regional Office
PO Box 2932 (United Nations Avenue)
1000 Manila, Philippines
Tel: +632 528 9872 (Direct)
+632 528 8001 (General)
Fax: + 632 526 0279/521 1036
Email: hazzarda@wpro.who.int/ hazzard@who.int

SECRETARIATS – SECRÉTARIATS- SECRETARÍAS

**CODEX SECRETARIAT - CODEX SECRÉTARIAT -
CODEX SECRETARÍA**

Ms Annamaria BRUNO

Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale Delle Terme di Caracalla
00153 Rome, ITALY
Tel: +39 06570 53283
Fax: +39 06570 54593
Email: annamaria.bruno@fao.org

Dr Hidetaka KOBAYASHI

Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale Delle Terme di Caracalla
00153 Rome, ITALY
Tel: +39 06 570 53218
Fax: +39 06 570 54593
Email: hidetaka.kobayashi@fao.org

**TONGAN SECRETARIAT - SECRÉTARIAT DES
TONGA – SECRETARÍA DE TONGA**

Mr Vaha'i LUI

Senior Agricultural Officer
Corporate Services Division
Ministry of Agriculture and Food, Forests and Fisheries
PO Box 14
Tel: +676 23 028/24 768
Fax: +676 24 271
Email: vahai.lui@mafff.gov.to

Ms Siosi'ana PALEFAU

Assistant Secretary
Corporate Services Division
Ministry of Agriculture and Food, Forests and Fisheries
PO Box 14
Tel: + 676 28 919/23 028
Fax: +676 24 271/ 24 714
Email: siosiana.plefau@mafff.gov.to

Ms Sesalina LAVEMAI

Computer Programmer
Head of Computer Section (CSD)
Ministry of Agriculture and Food, Forests and Fisheries
PO Box 14
Tel: +676 23 038
Fax: +676 24 271
Email: sesalina.lavemai@mafff.gov.to

Ms Pelenatita LOLESIO

Policy & Planning Section (CSD)
Ministry of Agriculture and Food, Forests and Fisheries
PO Box 14
Tel: +676 23 038
Fax: +676 24 271/ 24 714
Email: pelenatita.lolesio@mafff.gov.to

Mr Sione Mahe LIKIAFU

Technical Officer Grade II
Finance & Account Section (CSD)
Ministry of Agriculture and Food, Forests and Fisheries
PO Box 14
Tel: +676 23 038
Fax: +676 24 271
Email: sione.mahe@mafff.gov.to

Ms Katinia 'Anitoni SOLE

Technical Officer Grade II
Computer Section (CSD)
Ministry of Agriculture and Food, Forests and Fisheries
PO Box 14
Tel: +676 27 033/23 038
Fax: +676 24 271/ 24 714
Email: katiniasole@mafff.gov.to

Ms Snowden HAKAUMOTU

Technical Officer Grade II (Information Section)
Research & Extension Division
Ministry of Agriculture and Food, Forests and Fisheries
PO Box 14
Tel: +676 37 479
Fax: +676 24 271
Email: snowdenafolani@hotmail.com

Ms Lakataha MAUO

Technical Officer Grade II (Food Division)
Ministry of Agriculture and Food, Forests and Fisheries
PO Box 14
Tel: +676 21 746
Fax: +676 24 271
Email: lakataham@yahoo.com

Ms Eileen FUKO

Computer Operator (Food Division)
Ministry of Agriculture and Food, Forests and Fisheries
PO Box 14
Tel: +676 21 746
Fax: +676 24 271
Email: fululupe@yahoo.com